



ENCADRÉ 3

Comparaison des garanties des contrats collectifs avec les résultats de l'enquête PSCE

En 2009, l'IRDES a mené auprès de 1 740 établissements l'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise, qui porte notamment sur les caractéristiques des contrats collectifs d'assurance complémentaire santé proposés aux salariés par leur employeur. Le champ de l'enquête PSCE est constitué des établissements employant au moins un salarié (hors administration et hors secteur agricole) et couvre donc mieux le marché de l'assurance complémentaire collective que l'enquête DREES. Il est donc intéressant de mettre en regard les résultats de ces deux enquêtes afin d'identifier l'ampleur et la forme du biais induit par la représentativité restreinte de l'enquête DREES en collectif.

L'IRDES a classé les contrats collectifs en quatre classes selon leur niveau de garanties. La classe 1 regroupe les contrats dont les garanties sont les plus faibles, la classe 4 ceux dont les garanties sont les plus élevées et les classes 2 et 3 les contrats aux garanties intermédiaires. Le tableau A présente pour ces quatre classes de contrats la distribution des niveaux de garanties de trois biens de référence : une consultation chez un médecin spécialiste facturée 40 euros, une paire de lunettes à verres complexes facturée 600 euros (250 euros par verre et 100 euros de monture) et une couronne dentaire facturée 750 euros. La typologie de la DREES a été déclinée suivant ces trois mêmes biens de référence pour comparaison ; les classes C et D ont été regroupées, la classe D étant pour l'essentiel constituée de contrats individuels.

L'analyse du tableau A conduit à proposer le rapprochement suivant des deux typologies (DREES – contrats collectifs modaux et IRDES – PSCE) :

- Le niveau des garanties de la classe 1 est proche de celui de la classe C-D ;
- La classe B offre des garanties comparables aux classes 2 et 3 de la typologie IRDES, la classe 3 proposant toutefois une couverture en optique plus généreuse ;
- La classe 4 offre des garanties qui vont au-delà de celles des contrats la classe A.

La répartition des contrats par niveau de garanties issue de chacune des deux enquêtes est présentée dans le tableau B. Selon l'enquête PSCE, 26 % des établissements enquêtés proposent un contrat de classe 4 (aux garanties très élevées) à leurs salariés, tandis que selon l'enquête DREES, 21 % des contrats collectifs modaux appartiennent à la classe A. Les contrats proposant des garanties intermédiaires (de classe 2 et 3) concernent 46% des établissements enquêtés par l'IRDES tandis que 38 % des contrats collectifs modaux font partie de la classe B.

Tableau A - Niveaux de garanties des groupes de contrats étudiés

		Consultation d'un médecin spécialiste (40€)			Optique : paire de lunettes à verres complexes (600€)			Dentaire : Couronne céramo-métallique (750€)		
		1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Enquête 2009 Protection sociale complémentaire d'entreprise (IRDES)	Classe 4	174 %TC	174 %TC	174 %TC	519 €	563 €	576 €	430 €	516 €	632 €
	Classe 3	150 %TC	174 %TC	174 %TC	400 €	479 €	576 €	215 €	301 €	355 €
	Classe 2	150 %TC	174 %TC	174 %TC	257 €	279 €	329 €	274 €	323 €	409 €
	Classe 1	100 %TC	125 %TC	170 %TC	83 €	135 €	191 €	140 €	178 €	247 €
Enquête 2008 auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé (DREES)	Classe A	174%TC	174%TC	174%TC	435 €	485 €	535 €	274 €	355 €	430 €
	Classe B	150%TC	170%TC	174%TC	265 €	298 €	320 €	247 €	301 €	355 €
	Classes C et D	100%TC	100%TC	150%TC	142 €	175 €	218 €	140 €	194 €	232 €

Lecture • Selon l'enquête PSCE, un quart des établissements proposant à ses salariés un contrat de classe 4 remboursent plus de 576 euros une paire de lunettes à verres complexes facturée 600 euros à l'assuré ; selon l'enquête DREES, un quart des contrats collectifs modaux de classe A remboursent plus de 535 euros ce même produit.

Sources • DREES, enquête statistique auprès des organismes complémentaires santé, année 2008 ; IRDES, enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise, année 2009.

Tableau B - Répartition des effectifs selon la classe de garanties

	% des établissements (ensemble)	Établissements + de 250 salariés (%)		% des contrats modaux
Classe 4	26 %	20 %	Classe A	21 %
Classe 3	26 %	47 %	Classe B	38 %
Classe 2	20 %	18 %		
Classe 1	25 %	18 %	Classes C et D	41 %
Non classés	8 %	n.d.		

Lecture • Selon l'enquête PSCE, 26% des établissements proposent un contrat de classe 4 à leurs salariés ; selon l'enquête DREES, 21% des contrats collectifs modaux appartiennent à la classe A.

Sources • DREES, enquête statistique auprès des organismes complémentaires santé, année 2008 ; IRDES, enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise, année 2009.